## L'ESSENTIEL À RETENIR





## Définition de la marque

Une marque est un **signe** qui peut prendre de très nombreuses formes et qui sert à **distinguer les produits et services** d'une entreprise, de ceux de ses concurrents.



<u>Consulter le site de l'INPI pour plus de</u> <u>détails sur la marque</u>

Avant de déposer une marque :

- effectuez une recherche d'antériorités,
- évitez de choisir une marque que le public (votre future clientèle et vos futurs fournisseurs) pourrait confondre avec une marque existante,
- recherchez s'il n'existe pas des marques proches, déjà déposées dans des secteurs d'activités identiques ou similaires, ou des marques particulièrement connues,



Accéder à la base Marques de l'INPI



## Dépôt de la marque

Tout le monde peut déposer une marque, un particulier (seul ou à plusieurs), une entreprise (quelle que soit sa taille).

En respectant les étapes indispensables d'un dépôt, on peut obtenir une **protection pour 10 ans** (renouvelable indéfiniment si souhaité), et sur **l'ensemble du territoire français**.



Le dépôt se fait par voie électronique sur inpi.fr





## Enregistrement de la marque

L'enregistrement d'une marque n'est **pas instantané** mais intervient après le **contrôle de validité**, par l'INPI, du fond et de la forme de la demande.

Si elle est enregistrée, elle sera protégée à compter de la date de dépôt.

